DEPARTEMENT : PAS - DE - CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2024-028

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Emilie DUPONT
Présidente de l'Association des parents d'élèves des écoles publiques de Berguette.
Domiciliée à ISBERGUES – 12 rue du Commandant Charcot
Sollicitant l'autorisation d'ouvertures temporaires de débits de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le samedi 3 février 2024 et le dimanche 4 février 2024

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouvertures
de débits de boissons temporaires
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Madame Emilie DUPONT, présidente de l'Association des parents d'élèves de Berguette est autorisée à ouvrir des débits de boissons temporaires des 1er et 3ème groupes à l'occasion de brocantes qui se dérouleront à ISBERGUES, complexe Edmond Mille, le samedi 3 février 2024 de 7 heures à minuit et le dimanche 4 février 2024 de 7 heures à 20 heures.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le trente janvier deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330